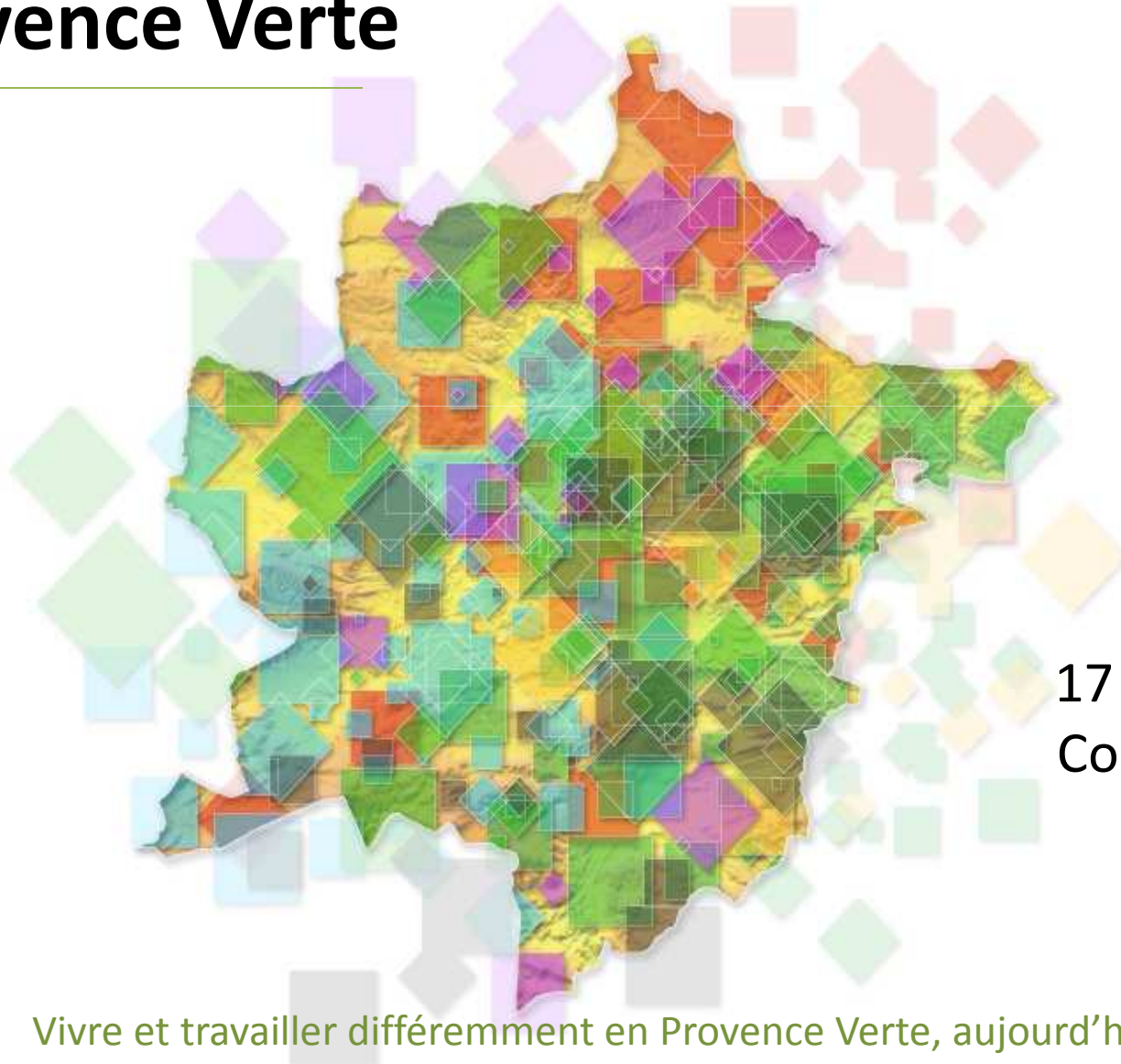


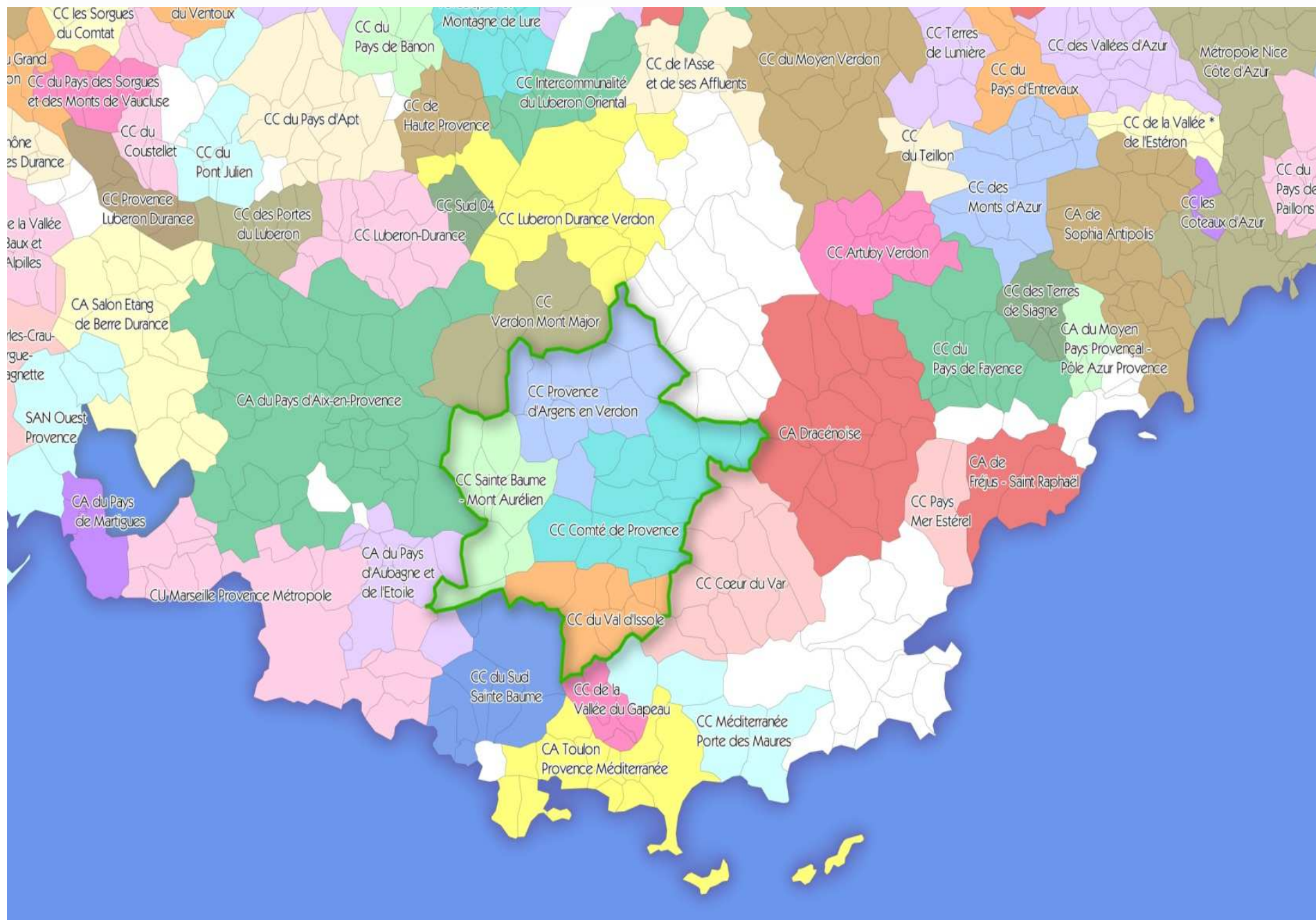
La Trame Verte et Bleue dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Provence Verte



17 Septembre 2013
Comité Régional de
Biodiversité

Vivre et travailler différemment en Provence Verte, aujourd'hui et demain...

SITUATION GEOGRAPHIQUE

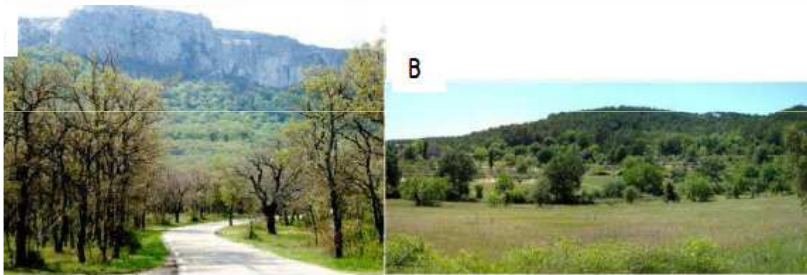


ETERMINER LA TRAME VERTE ET BLEUE

BE / BIOTOPE

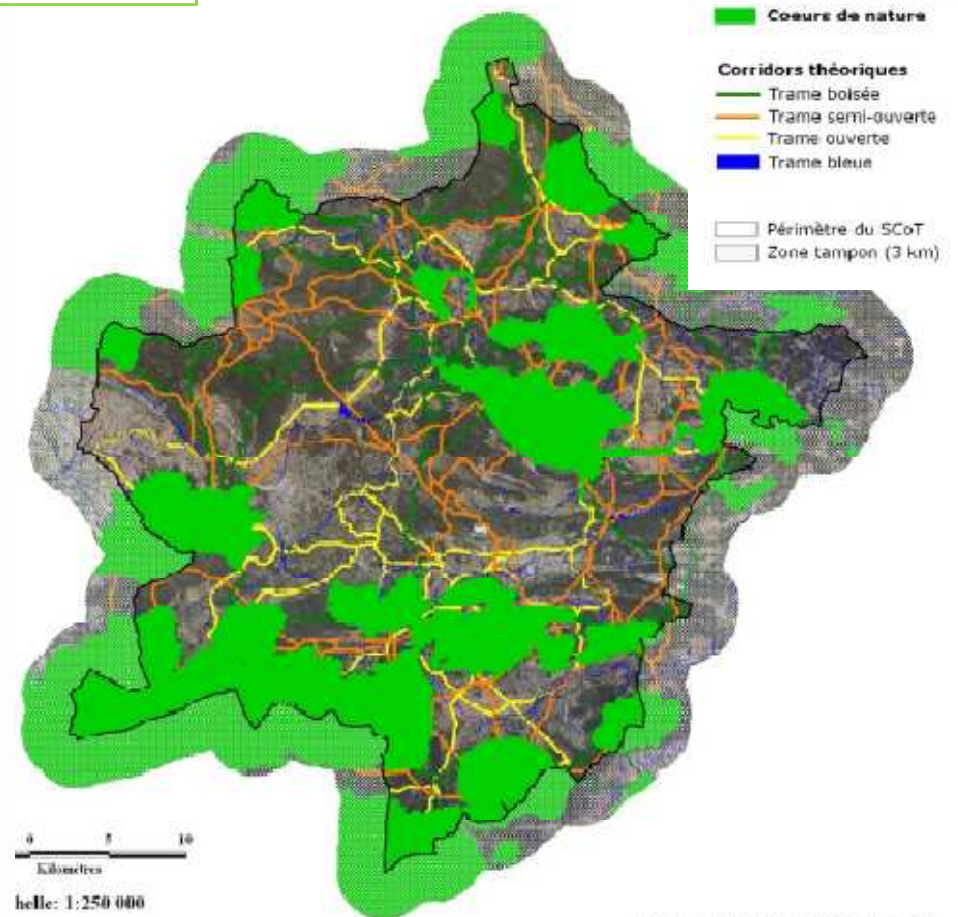
Méthode :

1. analyse paramétrable de l'occupation du sol
2. confrontation de l'analyse



Exemples de paysages de sous-trame :

- A : Trame boisée, la Sainte-Baume au Plan d'Aups
 - B : Trame semi-ouverte, oliveraies à Saint-Antonin
 - C : Trame ouverte, vignobles à Pourrières
- (Source : BIOTOPE)



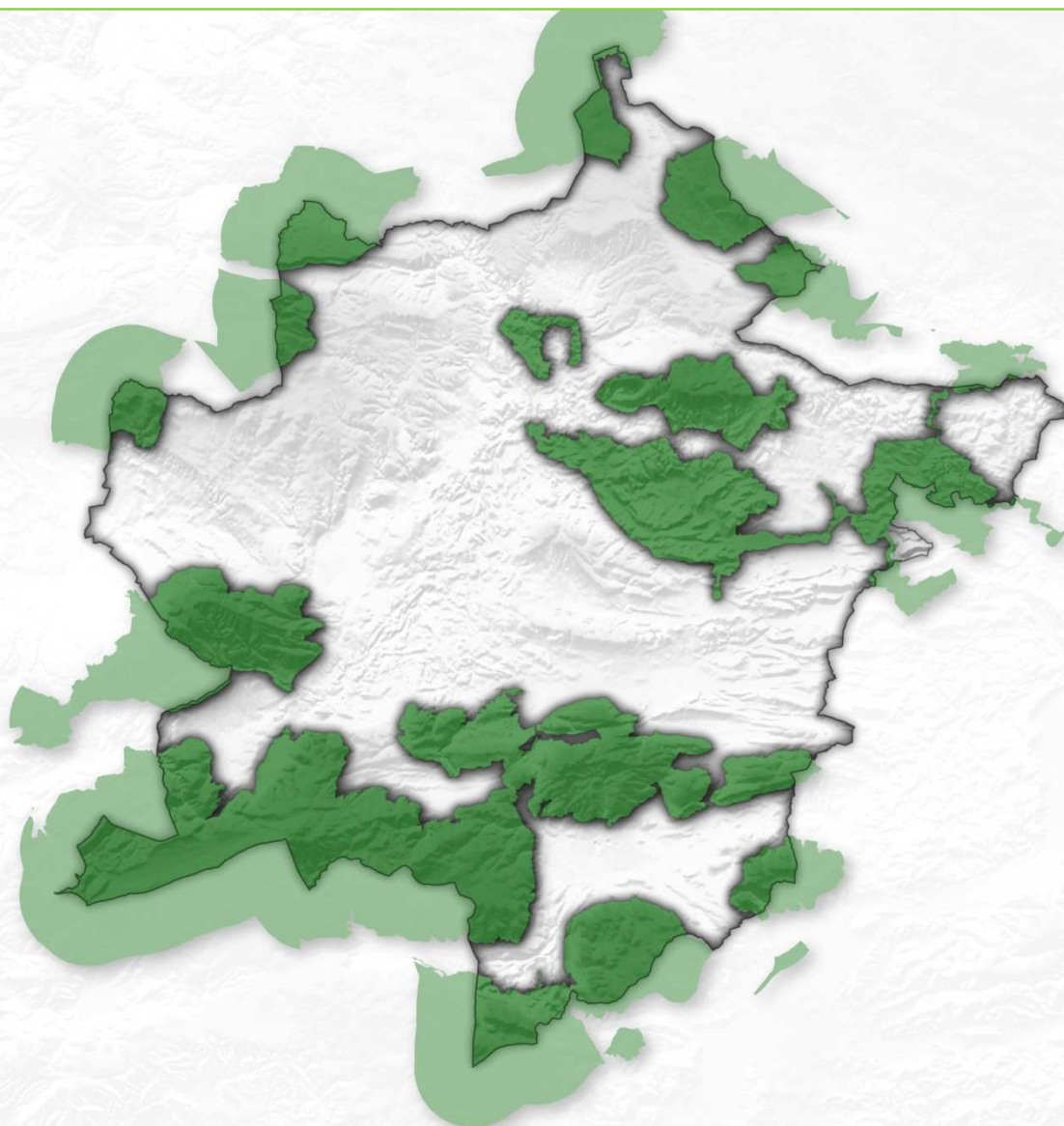
Source : Cers LandGreen, 2006 - Cartographie: Billes 2010



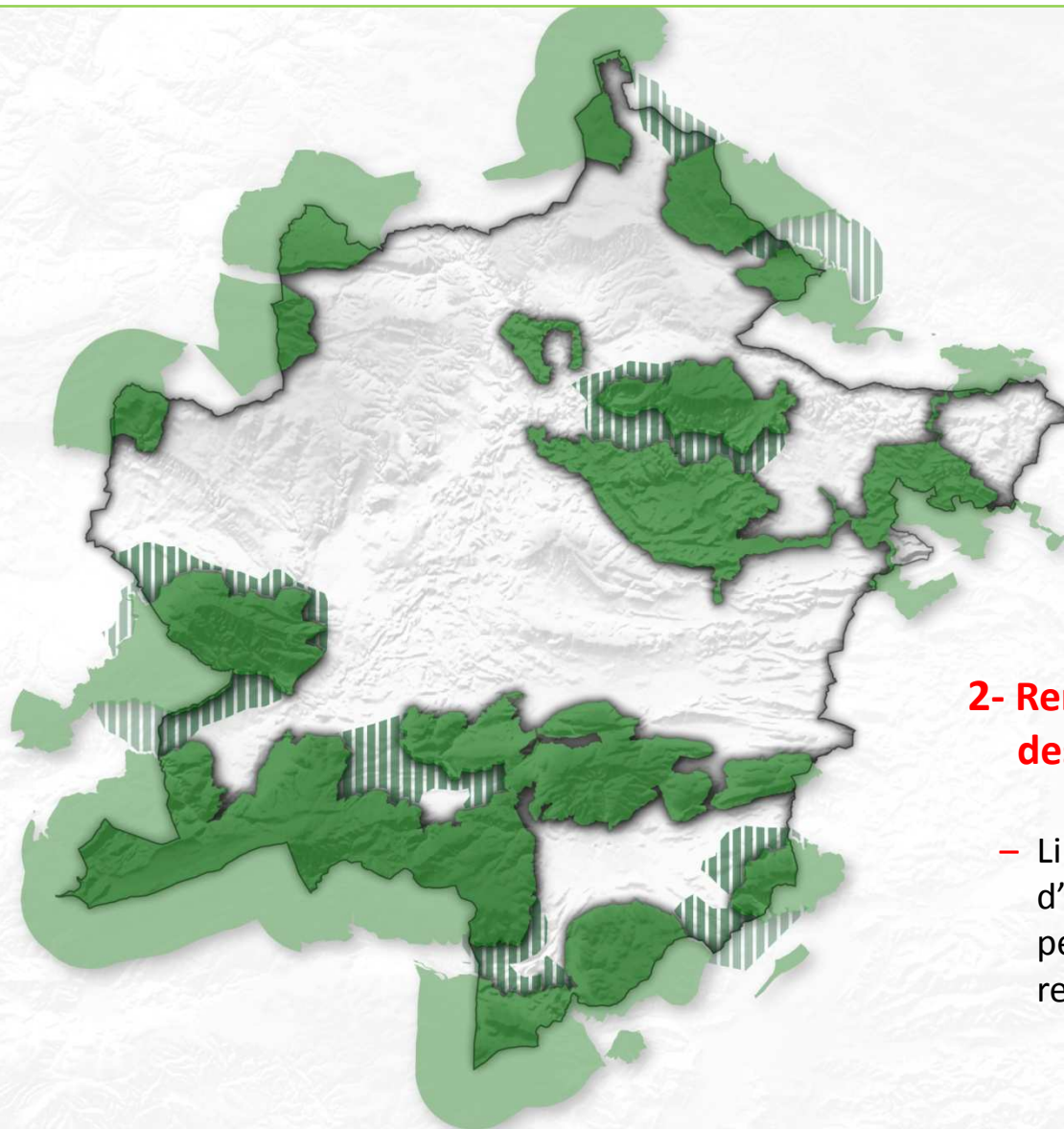
PRESERVER UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE

1- Préserver les cœurs de nature

- Les délimiter et renforcer leur statut réglementaire au sein des PLU (R123-11-i CU)
- développements urbains limités possibles
- Carrières, décharges, centres d'enfouissement des déchets, centrales photovoltaïques au sol à implantés préférentiellement sur les surfaces déjà artificialisées (conclusions de l'étude d'impact)



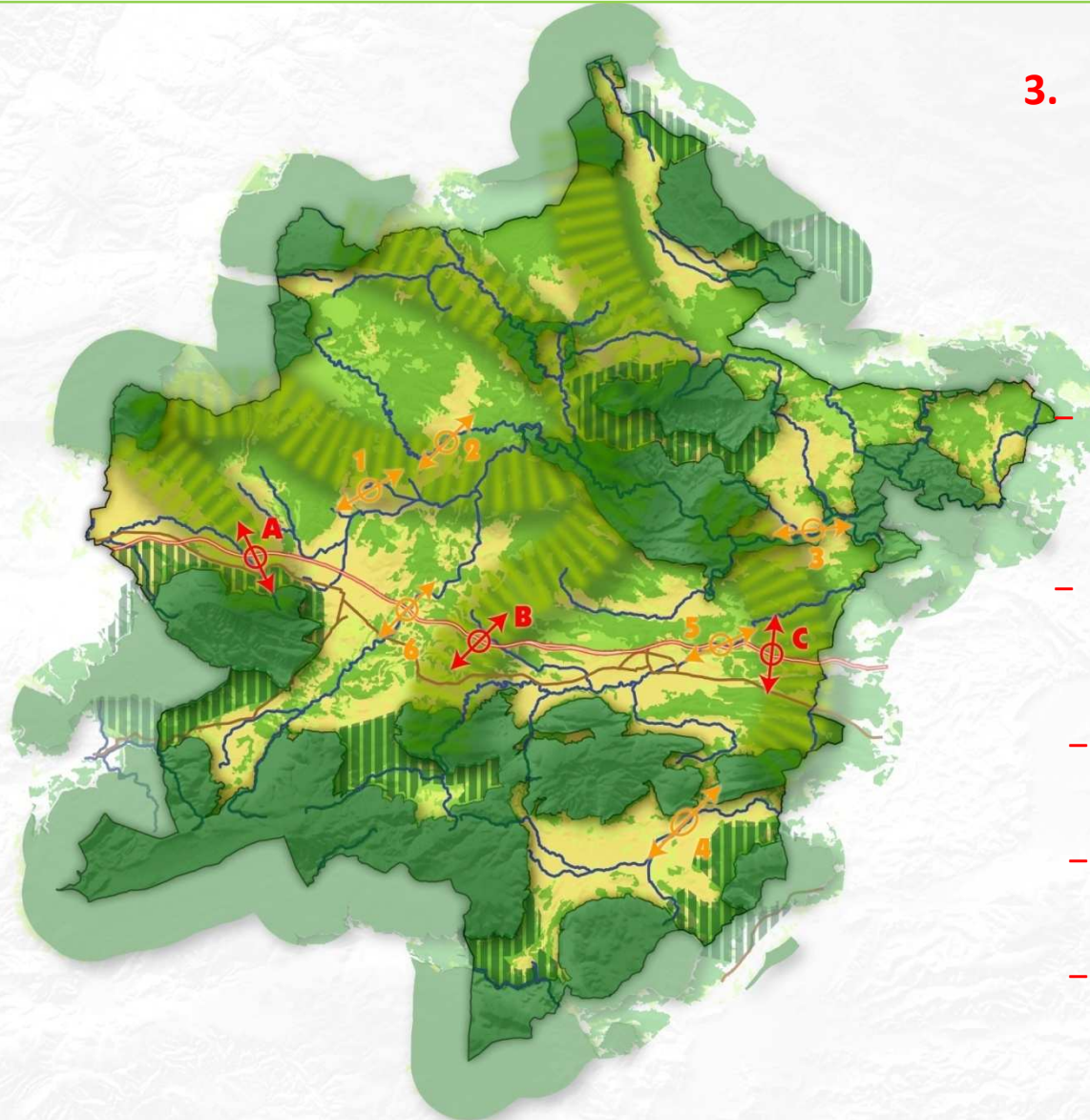
PRESERVER UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE



2- Renforcer le rôle écologique des zones d'extension

- Limiter les impacts des projets d'artificialisation (critères de performances environnementales renforcées...)

PRESERVER UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE



3. Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques terrestres et aquatiques

- Les délimiter dans les PLU et renforcer leur statut réglementaire
- Préserver les ripisylves, zones humides, maintien d'un couloir non bâti le long des cours d'eau
- encourager une gestion durable des zones relais
- Maintenir la fonctionnalité de la TVB à certains points de fragilité
- Favoriser des actions de restauration sur 3 points spécifiques

Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

Compatibilité avec le SDAGE (*schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux*) et les **SAGE** (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

- **Protéger et mettre en valeur le réseau hydrographique**
 - Assurer la fonctionnalité des cours d'eau, préserver les **ripisylves et zones humides**

- **Préserver les ressources pour l'Alimentation en Eau Potable**
 - **Préserver les masses d'eau souterraine majeures**
 - **Préserver, économiser les ressources en eau locales** et mettre en cohérence urbanisation et capacité de production d'eau potable

- **Assurer un traitement performant des eaux usées et gérer les eaux pluviales**
 - Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à des capacités suffisantes de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales
 - Améliorer les performances de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées



PRESERVER UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE

Commune de Carcès




Resserrement de l'Argens dans la traversée de la plaine de Carcès

3

Objectif : Préserver la ripisylve et assurer sa fonctionnalité



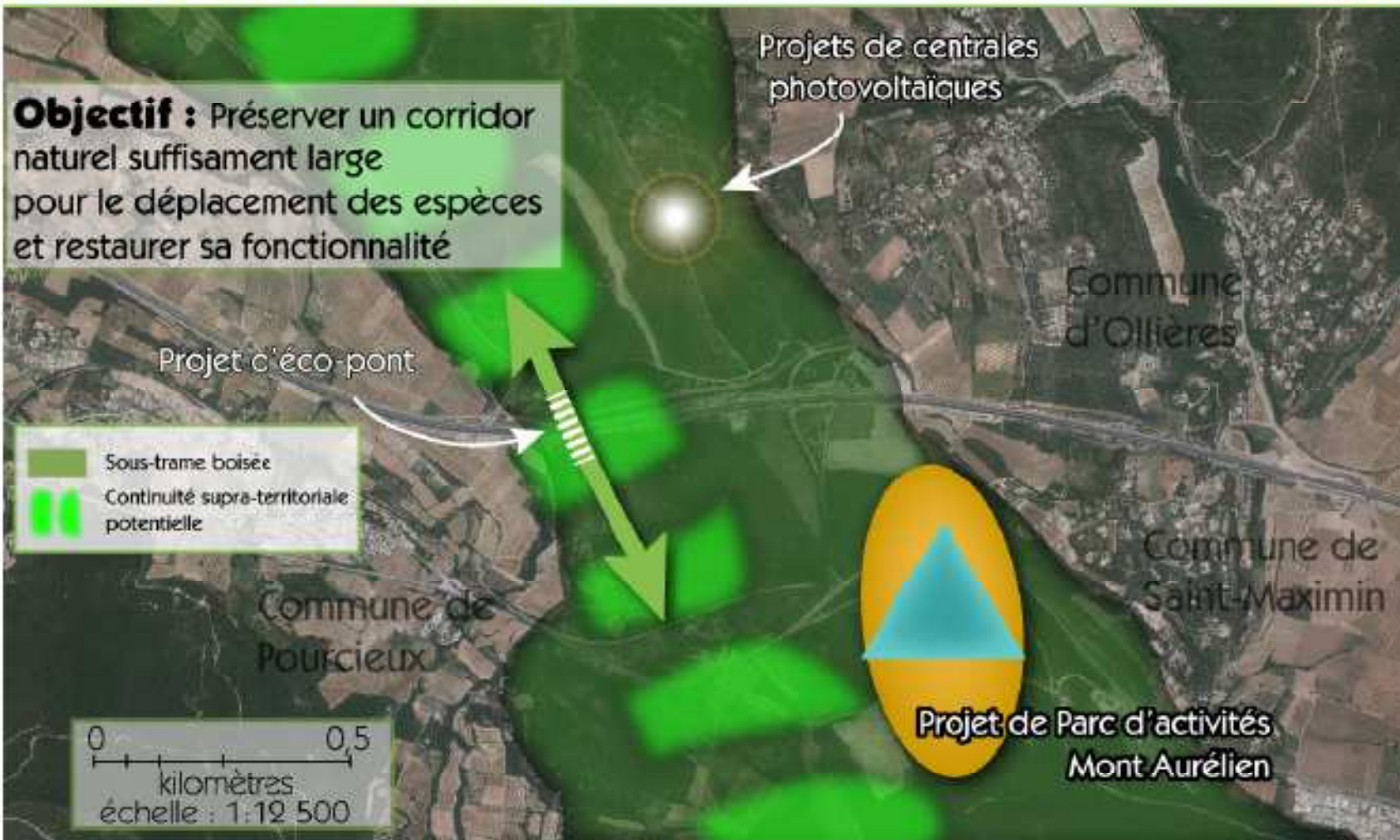
Projet d'extension
de la zone d'activité
Les Praderies

-  Coeur de Nature
-  Sous-trame bleue
-  Limite communale

Communes de Pourcieux - Ollières - Saint-Maximin

Liaison entre les Contreforts de la montagne

Sainte-Victoire et Monts Aurélien



Merci de votre attention

SCoT arrêté téléchargeable

<http://www.paysprovenceverte.fr>

